

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BROMONT, tenue le 7 octobre 2002 à 20 heures à la salle du conseil au 88, boulevard de Bromont à Bromont et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers :

JEAN McMASTER  
PIERRE BRASSARD  
ONIL COUTURE

PAUL M. ROLLAND  
JEAN-GUY TARTE  
MARCEL DION

FORMANT QUORUM et siégeant sous la présidence de la mairesse, Madame PAULINE QUINLAN

Monsieur RÉMI LAFRENIÈRE, gestionnaire principal, directeur du développement et Monsieur PIERRE SIMONEAU, o. m. a., greffier, sont aussi présents.

MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE.

Après un moment de réflexion la présidente de l'assemblée déclare la séance ouverte.

---

**ORDRE DU JOUR**

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
  - 2002-10-450 1.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2002
- 2. ADOPTION DU PROCÈS VERBAL**
  - 2002-10-451 2.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2002
- 3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**
  - 2002-10-452 3.1 ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE SEPTEMBRE 2002

## 7 OCTOBRE 2002

N. M.	3.2	DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE SEPTEMBRE 2002
2002-10-453	3.3	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE 27 SEPTEMBRE
	<b>4.</b>	<b>AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL</b>
	<b>5.</b>	<b>AVIS DE MOTION, DISPENSE DE LECTURE ET PROJET DE RÈGLEMENT</b>
AM	5.1	AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117, 326-118 ET UNE PARTIE DU LOT 326-116 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME
	<b>6.</b>	<b>RÈGLEMENTS</b>
	<b>7.</b>	<b>AFFAIRES COURANTES</b>
2002-10-454	7.1	SERVICES BANCAIRES
2002-10-455	7.2	FRAIS DE CONDOS – SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES HIBERNA
2002-10-456	7.3	PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003
2002-10-457	7.4	VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES, EXERCICE FINANCIER 2002
2002-10-458	7.5	MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, POUR ET AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT
2002-10-459	7.6	FINANCEMENT DU PLAN DIRECTEUR DE LA CIRCULATION DU SECTEUR DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST
2002-10-460	7.7	CONTRAT DE COMMUNICATION AVEC LA VILLE DE COWANSVILLE : DERNIER VERSEMENT
2002-10-461	7.8	CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE MOTONEIGE DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD DE MONTRÉAL

## 7 OCTOBRE 2002

- 2002-10-462 7.9 ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'EMPRISE DU CHEMIN DE LAPRAIRIE ET LA CEINTURE DE RANDONNÉE, DU MONT BROME AU CENTRE ÉQUESTRE
- 2002-10-463 7.10 PROJET DE DÉVELOPPEMENT, SECTEUR DE LA SORTIE 74 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST
- 2002-10-464 7.11 ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN TRONÇON DE LA RUE CHAMPLAIN
- 2002-10-465 7.12 ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT ET DE DÉGLAÇAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT DES ÉDIFICES PUBLICS, SAISON 2002-2003
- 2002-10-466 7.13 PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE L'OFFRE D'ACHAT DU LOT 874-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM
- 2002-10-467 7.14 ACQUISITION DE LA CEINTURE DE RANDONNÉE DU MONT BROME
- 2002-10-468 7.15 ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2002
- 2002-10-469 7.16 DÉLIMITATIONS DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE BROME-MISSISQUOI
- 2002-10-470 7.17 PARTICIPATION AU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE
- 2002-10-471 7.18 INVITATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS À TENIR SON CONSEIL D'ADMINISTRATION À BROMONT, EN MARS 2005
- 2002-10-472 7.19 DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE SUR LA RUE DE CHÂTEAUGUAY, PRÈS DU CHEMIN DE GASPÉ
- 8. AFFAIRES DU PERSONNEL**
- 2002-10-473 8.1 EMBAUCHE D'UN POLICIER TEMPORAIRE EN REMPLACEMENT DE ALAIN HUPPÉ
- 2002-10-474 8.2 EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATIONS DE LOISIRS SUITE AU DÉPART DES SURVEILLANTS PRÉCÉDENTS
- 9. CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- N. M. 9.1 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA DEMANDE DE MONSIEUR ROGER CHOINIÈRE

7 OCTOBRE 2002

- N. M. 9.2 DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA DEMANDE DE MONSIEUR SERGE TOUCHETTE
- N. M. 9.3 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE LE 19 SEPTEMBRE 2002
- N. M. 9.4 DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST, EXERCICE FINANCIER 2003
- N. M. 9.5 DÉPÔT DE L'ÉTUDE CONCERNANT LES ROUTE DE GRAVIER
- 10. VARIA**
- 2002-10-475 10.1 BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE D'ADAMSVILLE
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 2002-10-476 **12. LEVÉE DE LA SÉANCE**

LE GREFFIER

PIERRE SIMONEAU, O.M.A.

---

**2002-10-450**

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du Conseil municipal du 7 octobre 2002.

**ADOPTÉ**

7 OCTOBRE 2002

**2002—10—451**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL  
MUNICIPAL TENUE LE 30 SEPTEMBRE 2002**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter, tel que rédigé, le procès-verbal de l'assemblée spéciale du Conseil municipal tenue le 30 septembre 2002.

**ADOPTÉ**

**2002—10—452**

**ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE  
SEPTEMBRE 2002**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter la liste des comptes à payer du mois de septembre 2002 au montant de **SIX CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE SIX CENT QUATRE-VINGT-NEUF DOLLARS ET QUARANTE-SIX CENTS (672 689,46 \$)** à payer par le fonds d'administration, le tout conformément à la liste jointe et approuvée, tel que requis par la Loi.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en paiement desdits comptes.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA LISTE DES PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS  
DE SEPTEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des permis de construction du mois de septembre 2002. Le montant des permis émis durant le

7 OCTOBRE 2002

mois de septembre 2002 se chiffre à **UN MILLION HUIT CENT CINQUANTE-CINQ MILLE HUIT CENTS DOLLARS (1 855 800 \$)**.

**2002—10—453**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DES  
MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE  
27 SEPTEMBRE**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont reçu au préalable copie dudit procès-verbal ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal entérine les recommandations des membres du Comité consultatif d'urbanisme contenues dans le procès-verbal de son assemblée tenue le 27 septembre 2002.

**ADOPTÉ**

**AM**

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT  
ENLEVANT LE CARACTÈRE DE RUE ET FERMANT À TITRE DE  
CHEMIN PUBLIC LES LOTS 326-117, 326-118 ET UNE PARTIE DU  
LOT 326-116 DU CADASTRE DU CANTON DE BROME**

Monsieur le conseiller PIERRE BRASSARD donne avis de motion qu'il sera présenté à une séance subséquente, pour adoption, un règlement enlevant le caractère de rue et fermant à titre de chemin public les lots 326-117, 326-118 et une partie du lot 326-116 du cadastre du Canton de Brome.

**2002—10—454**

**SERVICES BANCAIRES**

ATTENDU l'offre de service présentée par la Caisse populaire Desjardins de Granby/Bromont, datée du 15 septembre 2002 ;

7 OCTOBRE 2002

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE retenir les services de la Caisse populaire Desjardins de Granby/Bromont relativement aux services financiers aux entreprises pour une période de trois (3) ans, le tout conformément à l'entente de partenariat.

D'autoriser Madame Danielle Rioux, trésorière, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont tous documents donnant effet à l'acceptation et à la concrétisation de ladite entente de partenariat avec la Caisse populaire Desjardins de Granby/Bromont.

**ADOPTÉ**

**2002—10—455**

**FRAIS DE CONDOS – SYNDICAT DES COPROPRIÉTAIRES  
HIBERNA**

ATTENDU la résolution numéro 2002-08-347 ;

ATENDU la lettre du syndicat des copropriétaires Hiberna datée du 25 septembre 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **TROIS MILLE DOLLARS (3 000 \$)** somme représentant les frais de copropriété pour l'année 2002-2003.

D'accepter l'annulation des frais de condos pour l'année 2001-2002 pour un montant de **DEUX MILLE SIX CENT DIX-HUIT DOLLARS (2 618 \$)**.

D'accepter les conditions du syndicat des copropriétaires quant aux exigences de construction à savoir que :

1. les exigences de construction peuvent être différentes de celles du projet initial dans la mesure ou l'architecture, les matériaux et les couleurs s'harmonisent à l'ensemble existant ;
2. les administrateurs du Syndicat demandent à voir les plans du futur promoteur avant l'exécution des travaux ;

7 OCTOBRE 2002

3. dans l'éventualité qu'un seul propriétaire veuille occuper un lot (au lieu de deux), le Syndicat consultera les copropriétaires. S'ils acceptent l'occupant unique verra sa quote-part des frais de condo s'établir à 2/18<sup>e</sup>.

QUE la Ville de Bromont s'engage a mentionner ces conditions lors de la vente des lots 1615-13, 1615-14, 1615-15, 1615-16, 1615-20 et 1615-21.

**ADOPTÉ**

## **2002—10—456**

### **PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE BROMONT, EXERCICE FINANCIER 2003**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires, exercice financier 2003, de l'Office municipal d'habitation de Bromont comportent un déficit d'opération de **TROIS CENT SEIZE MILLE SIX CENT SOIXANTE QUATRE DOLLARS (316 664 \$)** ;

ATTENDU QUE le partage de ce déficit se fait à raison de quatre-vingt-dix pour cent (90%) payable par la Société d'habitation du Québec et dix pour cent (10%) par la Ville de Bromont, soit un montant de **TRENTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX DOLLARS (31 666 \$)** ;

ATTENDU QUE la résolution numéro 2002-07-330 approuvait la dépense supplémentaire de **SEPT MILLE DOLLARS (7 000 \$)** relativement à la réfection du stationnement pour l'exercice 2003 ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'habitation de Bromont, pour l'exercice financier 2003, soient adoptées telle que soumises.

D'autoriser la trésorière, Madame Danielle Rioux à payer la somme de **TRENTE ET UN MILLE SIX CENT SOIXANTE SIX DOLLARS (31 666 \$)** incluant la dépense pour la réfection du stationnement, à l'Office municipal d'habitation de Bromont au courant du mois de janvier 2003.

**ADOPTÉ**



7 OCTOBRE 2002

**2002—10—457**

**VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE TAXES,  
EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance de la liste des immeubles à l'égard desquels des taxes sont impayées ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE mandater le greffier, Monsieur Pierre Simoneau, conformément à l'article 512 de la Loi sur les cités et villes, afin de procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales et scolaires, à l'enchère publique, le 20 novembre 2002 à 13 heures 30 et ce, à la salle des délibérations du Conseil, située au 88, boulevard de Bromont à Bromont.

QUE les immeubles devant être vendus à l'enchère publique sont énumérés dans la liste jointe à la présente résolution, comme si récitée au long.

**ADOPTÉ**

**2002—10—458**

**MANDAT DONNÉ POUR ENCHÉRIR ET ACQUÉRIR LES  
IMMEUBLES VENDUS POUR NON-PAIEMENT DE TAXES, POUR ET  
AU NOM DE LA VILLE DE BROMONT**

ATTENDU QUE la Ville peut enchérir et acquérir des immeubles lors de la vente pour défaut de paiement des taxes conformément à l'article 536 de la Loi sur les cités et villes ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE nommer Madame Danielle Rioux, à titre de mandataire de la Ville pour enchérir, pour le montant des taxes, en capital, intérêts et frais dus ainsi elle peut acquérir, pour et au nom de la Ville de Bromont, tout immeuble qui ne trouvera pas adjudicataire lors de la vente pour taxes devant se tenir à la salle des délibérations du Conseil le 20 novembre 2002 à 13 heures 30.

QUE, dans le cas où la Ville devient adjudicataire, le montant de l'adjudication ne soit pas tenu d'être payé immédiatement.

**ADOPTÉ**

7 OCTOBRE 2002

**2002-10-459**

**FINANCEMENT DU PLAN DIRECTEUR DE LA CIRCULATION DU  
SECTEUR DE LA SORTIE 78 DE L'AUTOROUTE DES CANTONS DE  
L'EST**

ATTENDU la résolution numéro 2002-09-398 retenant la firme Roche-Deluc inc pour la réalisation d'un plan directeur de la circulation du secteur de la sortie 78 pour la somme de **VINGT MILLE HUIT CENTS DOLLARS ( 20 800 \$) taxes en sus ;**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit financer des dépenses à même le budget d'opération :

<b>PROVENANCE DES FONDS</b>	<b>DESCRIPTION</b>	<b>MONTANTS</b>
Fonds de roulement	Lien avec la Villageoise	(23 093,24 \$)
Fonds de roulement	Honoraires professionnels Champlain	23 093,24 \$
Le budget d'opération	Honoraires professionnels Champlain	(23 093,24 \$)
Le budget d'opération	Plan directeur de la circulation du secteur de la sortie 78	23 093,24 \$
	<b>TOTAL</b>	<b>0 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour le lien avec la Villageoise pour un montant de **VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (23 093,24 \$)**.

D'autoriser la trésorière à emprunter au fonds de roulement la somme de **VINGT-TROIS MILLE QUATRE-VINGT-TREIZE DOLLARS (23 093,24 \$)** pour financer les honoraires professionnels relatifs à la relocalisation d'un tronçon de la rue Champlain.

QUE ladite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans, au lieu d'être financée par le budget d'opération.

D'autoriser, en outre, la trésorière à financer les dépenses pour le plan directeur de la circulation du secteur de la sortie 78 de l'autoroute des Cantons de l'Est à même le budget d'opération.

**ADOPTÉ**

7 OCTOBRE 2002

**2002—10—460**

**CONTRAT DE COMMUNICATION AVEC LA VILLE DE  
COWANSVILLE : DERNIER VERSEMENT**

ATTENDU l'entente relative au service de communication police et incendie avec la Ville de Cowansville ;

ATTENDU QUE cette entente prenait fin le 31 décembre 2001 ;

ATTENDU QUE cette entente a été reportée de six mois, la Ville de Cowansville ne connaissant pas la date officielle pour l'intégration des policiers à la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'il n'y aura aucun service de communication à Cowansville à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2002 ;

ATTENDU la facture numéro 9290 au montant de 21 000 \$ pour la seconde partie de l'année ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont doit payer ladite facture en soustrayant les mois de novembre et décembre 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer à la Ville de Cowansville la somme de **QUATORZE MILLE DOLLARS (14 000 \$)**, somme représentant le paiement de la facture numéro 9290 en soustrayant le coût du service de communication pour les mois de novembre et de décembre 2002.

**ADOPTÉ**

**2002—10—461**

**CESSION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR UN SENTIER DE  
MOTONEIGE DANS L'EMPRISE DU BOULEVARD DE MONTRÉAL**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accorder au club « Les motoneigistes du corridor permanent inc » un droit de passage pour un sentier de motoneige dans l'emprise du boulevard de Montréal pour la saison 2002-2003.

7 OCTOBRE 2002

D'autoriser le greffier à signer, pour et au nom de la Ville de Bromont ladite session d'un droit de passage.

**ADOPTÉ**

**2002—10—462**

**ACQUISITION DE TERRAINS POUR L'EMPRISE DU CHEMIN DE  
LAPRAIRIE ET LA CEINTURE DE RANDONNÉE, DU MONT BROME  
AU CENTRE ÉQUESTRE**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut acquérir le fonds de terrain du chemin de Laprairie ;

ATTENDU QUE la Ville de Bromont veut acquérir le fonds de terrain correspondant au tracé de la ceinture de randonnée du mont Brome, propriété du Centre équestre, en contrepartie d'une quittance pour certaines parties de la propriété du Centre équestre, en regard de l'application de l'article 4.3.5.1, du *Règlement de lotissement* numéro 641-90 et par l'acquisition de la portion de terrain correspondant à un ancien chemin public ;

ATTENDU QUE les membres du Conseil ont pris connaissance des projets d'acte de cession rédigés par M<sup>e</sup> Christiane Dussault, notaire ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Ville de Bromont acquière de Services financiers et gestion M.P.M. inc. l'emprise du chemin de Laprairie, correspondant aux parties des lots 112, 115, 117 et 118, cadastre officiel du Canton de Brome et ce pour la somme d'**UN DOLLAR (1,00 \$)**.

D'accepter le projet d'acte d'acquisition soumis par M<sup>e</sup> Christiane Dussault, notaire, relativement à l'acquisition du fonds du chemin de Laprairie.

QUE la Ville de Bromont acquière de Services financiers et gestion M.P.M. Inc. la portion de terrain de la ceinture de randonnée traversant la propriété du Centre équestre, correspondant aux parties des lots 89, 112, 113, 115 et 117, cadastre officiel du Canton de Brome.

QU'en contrepartie d'une quittance pour certaines parties de la propriété du Centre équestre, en regard de l'application de l'article 4.3.5.1, du *Règlement de lotissement* numéro 641-90 et par l'acquisition de la portion de terrain correspondant à un ancien chemin public, étant une partie du lot 117-3, cadastre officiel du Canton de Brome.

D'accepter le projet d'acte d'échange soumis par M<sup>e</sup> Christiane Dussault, notaire, relativement au tracé de la ceinture de randonnée localisé au Centre équestre.

7 OCTOBRE 2002

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, les actes susmentionnés.

**ADOPTÉ**

**2002—10—463**

**PROJET DE DÉVELOPPEMENT, SECTEUR DE LA SORTIE 74 DE  
L'AUTOROUTE DES CANTONS DE L'EST**

ATTENDU QUE Monsieur Réal Boucher désire développer l'aire autoroutière de la sortie 74, terrain bénéficiant d'une autorisation à des fins autres que agricoles par la Commission de protection du territoire agricole du Québec ;

ATTENDU la lettre de Monsieur Marc Desrochers du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE le promoteur devra éventuellement s'entendre avec la Ville pour la signature d'un protocole d'entente relatif à la réalisation de travaux municipaux, pour la construction de deux rues ;

ATTENDU QUE, dans l'attente d'une telle construction de rues, le ministère des Transports du Québec devra autoriser le promoteur à utiliser les emprises des futures rues afin de donner un accès à partir de la route Pierre-Laporte ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

D'autoriser l'opération cadastrale visant la création de deux rues montrées sur plan de Monsieur Yves Guillemette, a.g., dossier 02-09-31, minute 8682 et ce, de part et d'autre du terrain y étant identifié par le numéro 1 et sur une profondeur au moins égale à ce terrain.

D'autoriser le commerce qui s'implantera sur le terrain numéro à utiliser ces emprises de rue afin d'y aménager les accès à la route Pierre-Laporte.

QUE l'obtention de ces autorisations ne peut soustraire le promoteur à aucune de ses obligations envers la Ville en regard du règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux et ce, particulièrement pour le développement du reste de l'aire autoroutière.

**ADOPTÉ**

7 OCTOBRE 2002

**2002—10—464**

**ADJUDICATION DU CONTRAT DE RÉAMÉNAGEMENT D'UN  
TRONÇON DE LA RUE CHAMPLAIN**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a acquis le terrain requis pour réaménager les rues Champlain et de Stanstead dans le secteur de la Station touristique;

ATTENDU QUE, suite à un appel d'offres public, les soumissions suivantes ont été reçues :

<b>NOM DU SOUMISSIONNAIRE</b>	<b>PRIX (taxes incluses)</b>
Excavation St-Pierre et Tremblay inc.	574 508,46 \$
Construction DJL inc.	586 955,32 \$

ATTENDU QUE la Ville de Bromont désire que ces travaux puissent se réaliser le plus rapidement possible afin de supporter le développement de ce secteur ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'octroyer le contrat de modification du tracé de la rue Champlain à l'exception des items 4.3 (pavage de la rue Champlain) et 10.0 (ensemencement) à Excavation St-Pierre pour un montant de **QUATRE CENT VINGT HUIT MILLE DEUX CENT SOIXANTE QUATORZE DOLLARS (428 274 \$), taxes en sus.**

QUE ladite résolution soit conditionnelle à l'approbation, par le ministère des Affaires municipales, du règlement numéro 864-2002.

**ADOPTÉ**

**2002—10—465**

**ADJUDICATION DES CONTRATS DE DÉNEIGEMENT ET DE  
DÉGLAÇAGE DES AIRES DE STATIONNEMENT DES ÉDIFICES  
PUBLICS, SAISON 2002-2003**

ATTENDU QU'à la fermeture des soumissions, le 3 octobre 2002 à 11 heures, les soumissions suivantes relatives au déneigement et au déglçage des aires de stationnement et des piétonnières des édifices publics de la Ville de Bromont, pour la saison 2002-2003, ont été reçues :

7 OCTOBRE 2002

	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003	2002-2003
	<b>Taxes incluses</b>				
<b>Emplacements</b>	<b>Entr. Choinière (1996)</b>	<b>Bromont Terrasse Inc</b>	<b>Michel Papineau</b>	<b>Entr. Gagné et Fils, Senc</b>	<b>Serres Russell</b>
1. Hôtel de Ville	7 821,70 \$	5 624,72 \$	6 800,00 \$		7 300,00 \$
2. Poste de police	2 415,53 \$	2 300,50 \$	2 300,00 \$		2 200,00 \$
3. Usine Filtration	1 840,40 \$	1 782,89 \$	--	1 667,86 \$	2 100,00 \$
4. Aréna	4 773,54 \$	--	3 100,00 \$	--	3 325,00 \$
5. Stationnement vidéo	805,18 \$	--	500,00 \$	--	600,00 \$
6. Centre Communautaire	3 680,80 \$	3 565,78 \$	3 500,00 \$	--	3 500,00 \$
7. Eglise St- François-Xavier	2 760,60 \$	2 530,55 \$	2 400,00 \$	--	2 600,00 \$
8. École de la Chantignole	2 530,55 \$	--	2 500,00 \$		2 400,00 \$
9. Caserne Parc Industriel	1 725,38 \$	--	--	1 552,84 \$	2 500,00 \$
10. Caserne chemin Adamsville	2 185,48 \$	--	--	1 610,35 \$	2 500,00 \$
11. Église Saint- Vincent-Ferrier	2 300,50 \$	--	--	1 840,40 \$	2 600,00 \$
12. Centre Information	3 278,21 \$	2 875,63 \$	2 200,00 \$	--	2 200,00 \$
Lot A (1, 2, 12)	13 515,44 \$	10 800,85 \$	11 300,00 \$		11 700,00 \$
Lot B (4, 5, 6, 7, 8)	14 550,67 \$	--	12 000,00 \$	--	12 425,00 \$
Lot C (9, 10, 11)	6 211,36 \$	--	--	5 003,59 \$	7 600,00 \$

ATTENDU QUE le soumissionnaire, Michel Papineau, n'a pas fourni de garantie de soumission avec sa soumission, tel qu'exigé dans l'appel d'offre ;

ATTENDU QUE l'exigence d'un chèque visé ou d'un cautionnement pour garantir une soumission est considérée comme une condition essentielle d'un appel d'offre ;

ATTENDU QUE la municipalité ne peut permettre au soumissionnaire de remédier à ce défaut de conformité ;

**IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

DE rejeter la soumission de Michel Papineau.

7 OCTOBRE 2002

D'adjuger les contrats de déneigement aux plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des emplacements, soit :

- pour les sites 1 et 7, à Bromont terrasse inc, pour la somme de **HUIT MILLE CENT CINQUANTE-CINQ DOLLARS ET VINGT-SEPT CENTS (8 155,27 \$)** ;
- pour les sites 2, 4, 5, 6, 8 et 12, à la firme Les serres Russell, pour la somme de **QUATORZE MILLE DEUX CENT VINGT-CINQ DOLLARS (14 225,00 \$)** ;
- pour les sites 3, 9, 10 et 11, aux Entreprises Marc Gagné et fils Senc, pour la somme de **SIX MILLE SIX CENT SOIXANTE ET ONZE DOLLARS ET QUARANTE-CINQ CENTS (6 671,45 \$)**

**ADOPTÉ**

### **2002—10—466**

#### **PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE L'OFFRE D'ACHAT DU LOT 874-1 DU CADASTRE OFFICIEL DU CANTON DE FARNHAM**

ATTENDU la résolution numéro 2002-08-369 adoptée le 5 août 2002, intitulée « Offre d'achat du lot 874-1 du cadastre du canton de Farnham » ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'accepter de prolonger jusqu'au 15 novembre 2002, inclusivement, l'offre d'achat du lot 847-1 du cadastre du Canton de Farnham.

**ADOPTÉ**

### **2002—10—467**

#### **ACQUISITION DE LA CEINTURE DE RANDONNÉE DU MONT BROME**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a reçu, le 4 avril 2002, de Monsieur Charles Désourdy, président de Ski Bromont.com, société en commandite, une ébauche d'entente-cadre à intervenir entre les parties ;



7 OCTOBRE 2002

ATTENDU QUE la Ville de Bromont a pris acte et accepté ledit projet d'entente-cadre soumis par Monsieur Charles Désourdy, chaque élément découlant de ladite entente-cadre devant être soumise ultérieurement au Conseil municipal, pour approbation ;

ATTENDU QUE le présent projet d'acte d'acquisition de certains tronçons de la ceinture de randonnée du mont Brome, s'inscrit dans la foulée de l'entente-cadre ci-haut mentionnée ;

ATTENDU QUE d'autres actes d'acquisition de terrains provenant du groupe Désourdy sont à venir afin que la Ville de Bromont possède l'entièreté de la ceinture de randonnée du mont Brome dont, notamment, les secteurs du versant Est de la montagne, de la rue de Missisquoi et de la Station de ski.

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont acquière de Ski Bromont.com, société en commandite l'emprise de certains tronçons de la ceinture de randonnée du mont Brome;

D'accepter le projet d'acte d'acquisition soumis par M<sup>e</sup> Joanne Désourdy, notaire, relativement à l'acquisition de certains tronçons de la ceinture de randonnée du mont Brome;

D'autoriser la mairesse ou, en son absence, le maire suppléant et le greffier ou, en son absence, la greffière par intérim, à signer pour et au nom de la Ville de Bromont, ledit acte notarié.

**ADOPTÉ**

**2002—10—468**

**ACHAT D'IMMOBILISATIONS FINANCÉES PAR LE FONDS DE  
ROULEMENT – EXERCICE FINANCIER 2002**

ATTENDU la résolution 2002-01-009 ;

ATTENDU QUE les montants du tableau ci-dessous ne seront pas utilisés ou que les montants qui avaient été prévus antérieurement sont insuffisants :

7 OCTOBRE 2002

SERVICE	DESCRIPTION	MODIFICATION
Gestion territoire	Signalisation directionnelle	(45 506.97 \$)
Gestion territoire	Lien Villageoise	(39 104.73 \$)
	<b>TOTAL :</b>	<b>(84 611.70 \$)</b>
Gestion territoire	Modification du tracé de Champlain	77 222.59 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>77 222.59 \$</b>

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'annuler les achats d'immobilisations financés par le fonds de roulement pour un montant de **QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENT ONZE DOLLARS ET SOIXANTE-DIX CENTS (84 611,70 \$)**.

D'autoriser la trésorière à emprunter la somme de **SOIXANTE-DIX SEPT MILLE DEUX CENT VINGT-DEUX DOLLARS ET CINQUANTE-NEUF CENTS (77 222,59 \$)** pour financer la modification du tracé de la rue Champlain et que la dite somme soit remboursée au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans.

**ADOPTÉ**

**2002—10—469**

**DÉLIMITATIONS DE LA CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE DE  
BROME-MISSISQUOI**

ATTENDU QUE la circonscription Électorale fédérale de Brome-Missisquoi regroupe un territoire où la population, pour des raisons historiques et d'ordre socio-économique, a des points de repères importants ;

ATTENDU QUE notre spécificité commune est basée sur des liens réels (scolaire, récréo-touristique, axes routiers, médias) qui font en sorte qu'il existe, à la grandeur de la circonscription, une dynamique commune aux municipalités, aux organismes communautaires, aux organismes à caractère socio-économique et aux deux groupes linguistiques ;

7 OCTOBRE 2002

ATTENDU QUE les modifications proposées, basées uniquement sur l'atteinte optimale d'un quotient électoral de 96 500 personnes, créeraient une circonscription vide de tout ce qui précède ;

ATTENDU QUE la Commission électorale fédérale peut déroger aux chiffres moyens de la population en prenant en considération la communauté d'intérêts ou la spécificité d'une circonscription électorale et son évolution historique ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'informer la Commission de délimitation des circonscriptions électorales fédérales que la Ville de Bromont s'oppose formellement à toute recommandation qui aurait pour effet de modifier la circonscription électorale actuelle, tant dans ses limites que dans son nom.

QUE copie de la présente résolution soit adressée à l'honorable Denis Paradis afin qu'il fasse les représentations appropriées.

**ADOPTÉ**

**2002—10—470**

### **PARTICIPATION AU RÉSEAU DE FIBRES OPTIQUES**

ATTENDU l'offre de participation de la Ville de Bromont dans la phase 1 du réseau régional de fibres optiques pour lequel la Commission scolaire s'apprête à aller en construction, soit le tronçon Waterloo – Bromont – Saint-Alphonse-Granby et ce, selon le nouveau tracé expliqué lors de la réunion de travail de la Municipalité régionale de Comté de La Haute-Yamaska, le 12 septembre 2002 ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal de la Ville de Bromont accepte de participer financièrement aux coûts d'acquisition des six brins de fibre optique nécessaires aux fins municipales sur le nouveau parcours qui traverse la Ville de Bromont via le boulevard de l'Aéroport, au lieu du chemin Racine.

QUE la Commission scolaire assume, quant à elle, les frais d'installation de ces fibres qui seront mises en place simultanément à la pose de ses propres fibres.

QUE le coût réel net de cet achat, représentant une somme approximative de **DIX MILLE DOLLARS (10 000 \$)**, taxes en sus, selon les estimations de l'étude préliminaire produite par la firme Xit Telecom pour le compte de la MRC de La Haute-Yamaska, en septembre 2002.

7 OCTOBRE 2002

D'autoriser la trésorière à payer à la Commission scolaire, sur présentation de pièces justificatives le tiers (1/3) de cette somme soit aproximativement **TROIS MILLE CINQ CENTS DOLLARS (3 500 \$), taxes en sus.**

QUE la Commission scolaire dépose, pour et au nom de la Ville de Bromont, ou avec la collaboration de la Ville, une demande d'aide financière afin que les deux tiers (2/3) de cette dépense soient assumés dans le cadre du programme Villages branchés.

QUE, si la Ville de Bromont choisit d'utiliser ces fibres pour se créer son réseau municipal interne, elle s'engage alors à rembourser à la Commission scolaire sa part des frais d'installation, au même titre que les autres partenaires du projet et ce, selon les modalités qui auront été négociées entre la Commission scolaire et la MRC de La Haute-Yamaska et qui seront adoptées ultérieurement par le Conseil municipal de la Ville de Bromont.

**ADOPTÉ**

**2002—10—471**

**INVITATION À LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES  
MUNICIPALITÉS À TENIR SON CONSEIL D'ADMINISTRATION À  
BROMONT, EN MARS 2005**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE la Ville de Bromont invite formellement la Fédération canadienne des municipalités à tenir son Conseil national d'administration de mars 2005, à Bromont.

**ADOPTÉ**

**2002—10—472**

**DEMANDE DE LUMIÈRE DE RUE SUR LA RUE DE CHÂTEAUGUAY,  
PRÈS DU CHEMIN DE GASPÉ**

ATTENDU QUE plusieurs citoyens se sont plaints qu'il manque d'éclairage sur la rue de Châteauguay, près du chemin de Gaspé ;

ATTENDU QU'il y a deux nouvelles résidences dans cette partie de la rue de Châteauguay ;

**7 OCTOBRE 2002**

ATTENDU QU'il y a plusieurs piétons et cyclistes qui circulent sur cette rue ;

ATTENDU QUE qu'il n'y a pas de lumière de rue sur cette section de la rue de Châteauguay ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QU'une lumière de rue soit installée sur le poteau existant numéro S9D4W, face au 107, rue de Châteauguay.

**ADOPTÉ**

### **2002—10—473**

#### **EMBAUCHE D'UN POLICIER TEMPORAIRE EN REMPLACEMENT DE ALAIN HUPPÉ**

ATTENDU QUE le policier Alain Huppé doit nous quitter pour la Sûreté du Québec ;

ATTENDU QU'il faut un policier temporaire pour remplacer les vacances, maladies et le surcroît de travail ;

ATTENDU QUE Jean-Philippe LANDRY est gradué de l'École Nationale de Police du Québec ;

ATTENDU QUE Jean-Philippe LANDRY travaille présentement comme policier au service de police de Granby ;

ATTENDU QUE Jean-Philippe LANDRY semble avoir les qualificatifs requis pour devenir éventuellement policier permanent à la Sûreté municipale de Bromont ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER ONIL COUTURE  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

Je recommande d'embaucher Jean-Philippe LANDRY comme policier temporaire selon l'article 4.01 h) de la convention collective des policiers et ce, à partir du 6 octobre 2002, pour les heures réellement travaillées au taux de 15,00 \$/heure.

**ADOPTÉ**

7 OCTOBRE 2002

**2002—10—474**

**EMBAUCHE DE SURVEILLANTS D'INSTALLATIONS DE LOISIRS  
SUITE AU DÉPART DES SURVEILLANTS PRÉCÉDENTS**

ATTENDU QUE la Ville de Bromont offre à ses citoyens(nes) une programmation de loisirs;

ATTENDU QUE cette programmation se déroule dans des installations intérieures et extérieures ;

ATTENDU QUE la Ville doit s'assurer du respect de la politique d'utilisation des installations et du bon déroulement des activités ;

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER PIERRE BRASSARD  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'embaucher Alex Mandréa-Pelletier, Kim Mandréa-Pelletier ainsi que Jean-François Paquette à titre de surveillants(tes) d'installations, selon la convention collective en vigueur, pour les heures réellement travaillées, au taux de 8,50 \$/heure.

**ADOPTÉ**

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA  
DEMANDE DE MONSIEUR ROGER CHOINIÈRE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

**N. M.**

**DÉPÔT DE LA DÉCISION DE LA COMMISSION DE PROTECTION  
DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUÉBEC CONCERNANT LA  
DEMANDE DE MONSIEUR SERGE TOUCHETTE**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite décision.

7 OCTOBRE 2002

**N. M.**

**DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA RÉGIE  
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST TENUE  
LE 19 SEPTEMBRE 2002**

Les membres du Conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal.

**N. M.**

**DÉPÔT DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGIE  
AÉROPORTUAIRE RÉGIONALE DES CANTONS DE L'EST,  
EXERCICE FINANCIER 2003**

Les membres du Conseil ont pris connaissance desdites prévisions budgétaires.

**N. M.**

**DÉPÔT DE L'ÉTUDE CONCERNANT LES ROUTE DE GRAVIER**

Les membres du Conseil ont pris connaissance de ladite étude.

**2002—10—475**

**BRUNCH AU PROFIT DE LA FABRIQUE D'ADAMSVILLE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER MARCEL DION  
APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'autoriser la trésorière à payer la somme de **DEUX CENT DIX DOLLARS (210,00 \$)** à la Fabrique d'Adamsville, somme représentant l'achat de trente (30) billets de participation au brunch au profit de la Fabrique.

**ADOPTÉ**

7 OCTOBRE 2002

### PÉRIODE DE QUESTIONS

- Avant que ne commence la période de questions, Madame Pauline Quinlan demande aux membres du « Comité pour la bonne gestion des affaires municipales de Bromont », de se manifester. Elle explique à l'assistance que suite à la distribution dans le courrier des citoyens de Bromont du document anonyme intitulé *Bromont sur le lac aujourd'hui scandale sur le lac*, elle a demandé au Directeur général des élections de faire une enquête en vertu de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et plus particulièrement la section VIII.1 du chapitre XIII du titre I, concernant le financement politique.
- Monsieur Alain Paquette confirme qu'il fait partie du Comité pour la bonne gestion des affaires municipales de Bromont avec Messieurs Gérard Scott, Phillip Rozon et avec d'autres citoyens.
- Madame Diane Jules, suite à la réception du document qu'elle qualifie d'alarmiste et d'inquiétant, aimerait avoir plus d'informations sur les sujets traités dans ledit document.
- Monsieur Alain Paquette demande si la période des élections municipales a été annoncée par la Ville.
- Monsieur Éric Rousseau demande des précisions sur le financement politique. Il ne comprend pas que l'information soit bâillonnée. Il veut savoir quand seront traités les sujets du document distribué aux citoyens.
- Monsieur Pierre Bellefleur demande qui a négocié le bail avec Bromont sur le lac. Il demande qui sont les bénéficiaires de la Fiducie. Il se questionne sur la démission de Monsieur André Benoît à titre de gestionnaire principal de la Ville. Il demande à Madame Quinlan si elle savait que Monsieur Benoît était actionnaire de Bromont sur le lac. Il veut savoir pourquoi la Ville n'a pas acquis la base de plein air.
- Monsieur Alain Chénier demande s'il y a des projets de construction d'immeubles commerciaux face à la rôtisserie Saint-Hubert.
- Monsieur Gaston Kolbe demande si ce qui est avancé dans le document distribué à tous les citoyens, est vrai.
- Monsieur Maurice Sauvé demande des informations sur plusieurs sujets de l'ordre du jour. Il s'informe ensuite pour savoir si la Ville a fait paraître un appel d'offres pour annoncer que la base de plein air était à vendre. Ensuite il s'informe sur les droits de mutation qui ont été demandés à Bromont sur le lac suite aux transactions.
- Monsieur Alain Paquette demande si Monsieur André Benoît est toujours à l'emploi de la Ville. Il demande si le reportage sur Bromont dans la revue *Au Québec* est considéré comme une dépense électorale.



- Monsieur Gérald Scott demande pourquoi avoir prolongé la durée du bail avec Bromont sur le lac. Il demande si le bail a été modifié et si Monsieur Michel Fournier savait que le bail était d'une durée de cent ans. Il demande si les taxes ont été payées et si Monsieur Fournier a déposé les documents prévus au bail. Monsieur Scott dépose un document qui est en fait une demande d'enquête auprès du ministère des Affaires municipales du Québec et demande au Conseil de signer cette requête.
- Monsieur Marcel Bundock donne des précisions sur les démarches qui ont été faites pour trouver un acquéreur de la base de plein air après la faillite des Initiatives de plein air Davignon.
- Une citoyenne résume les faits et demande si elle a bien compris bien compris la situation.
- Monsieur Jacques Lapensée déplore qu'un tel document soit la cause d'une salle du conseil soit pleine à capacité.
- Monsieur Pierre Bellefleur demande aux membres du Conseil de signer la demande d'enquête auprès du ministère des Affaires municipales.
- Monsieur Patrick Boucher s'informe sur la plainte logée par Madame Pauline Quinlan auprès du Directeur général des élections.
- Monsieur Marcel Bundock fait le point sur l'engagement de Monsieur André Benoît par la Société de développement économique de Bromont
- Monsieur Maurice Picard demande qui va assurer la sécurité sur la ceinture de randonnée et s'informe sur la réglementation municipale concernant la chasse.

**2002—10—476**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR M. LE CONSEILLER JEAN-GUY TARTE  
 APPUYÉ PAR M. LE CONSEILLER PAUL M. ROLLAND  
 ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ladite séance soit levée.

**ADOPTÉ**

---

**PAULINE QUINLAN, MAIRESSE**

---

**PIERRE SIMONEAU, o. m. a., GREFFIER**